

LETTRE SUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'UNIVERSITÉ EN MATIÈRE DE TRANSFERTS TECHNOLOGIQUES.

Gilles Gagné

(Lettre ouverte dans le cadre d'un échange sur la propriété intellectuelle à l'Université Laval, 2006)

- 1. Les universités peuvent-elles tout faire?**
 - 2. Ont-elles des responsabilités économiques directes?**
 - 3. Peut-on mesurer les retombées des transferts?**
 - 4. Faut-il copier / coller ce qui se fait ailleurs?**
-

Chers collègues,

Je ne suis pas sociologue des transferts technologiques, beaucoup s'en faut, je suis sociologue, point final. Je m'intéresse à cette question, en visant un minimum de clarté et de précision, seulement depuis que j'ai été invité à participer aux discussions sur cette pratique. La question qui nous occupe me semble faire partie des mobilisations idéologiques qui accompagnent les conflits sociaux et jusqu'à preuve du contraire je la traiterai en tant que telle. Je ne partage pas l'opinion selon laquelle nous serions ici, d'office, dans le domaine des faits. Les arguments en faveur de la transformation de l'Université sont déduits d'une philosophie et les faits que ces arguments invoquent ou bien résultent d'interprétations tendancieuses ou bien sont des inventions qui découlent du « programme directeur ». Dans plusieurs cas, cela peut être démontré.

Ceci dit, je ne doute pas de la sincérité de ceux qui soutiennent l'opportunité d'adopter une politique favorable aux transferts et je considère de plus qu'ils mettent régulièrement le doigt sur des phénomènes forts intéressants. Il arrive cependant que ce genre de débat soit pré-structuré par des « évidences » qui ne tombent pas du ciel et que la manière de « produire » des certitudes et de les faire passer ensuite pour des « découvertes » relève un peu de la logique du conflit de pouvoir. Toute entreprise de justification d'une orientation, même la plus « intéressée », doit exhiber des « raisons » qui en appellent à la Raison elle-même, c'est-à-dire qu'elle doit se fonder sur une « idée du bien » que seuls des extravagants (sociologues ou autres) auront l'impertinence de mettre en doute. Et comme c'est exactement ce que font (certainement en toute honnêteté) ceux qui mènent le plus bruyamment le battage sur les « transferts », je leur reconnais au moins le mérite de faire un effort de justification. Je propose simplement de ne pas tenir comme allant de soi les discours de légitimation produits par des officines payées pour ce travail, surtout quand elles sont leur siège social aux USA, mais de regarder **aussi** la nature et le but des pratiques que l'on veut promouvoir par ces discours.

Pour ce qui est des « idées normatives » que certains ont détectées dans mon discours, j'espère que ce n'est pas faire offense à leur perspicacité que de leur annoncer que je les cultive soigneusement, ni les insulter que de les féliciter d'avoir détecté cette paille au travers d'une poutre.

Tout cela pour dire que je considère essentiellement comme poudre aux yeux la question de la création d'emplois et celles, connexes, des « impacts » et des « retombées » engendrés par les transferts. Et cela pour plusieurs raisons.

1.

D'abord parce que nous parlons ici de l'Université et de sa transformation. Nous pouvons mettre, avec de bons arguments, des dizaines de « nouvelles missions » sur le dos de l'Université, des centaines si nous n'avons pas à tenir compte de la santé de l'Université elle-même. Nous pourrions, par exemple, exiger des universités qui ont des terrains de trop qu'elles viennent en aide au développement d'épiciers nationaux qui pourront ensuite se lancer à la conquête de marchés internationaux. Cela pourrait marcher, cela pourrait être efficace, cela pourrait avoir des « impacts ». On pourrait aussi exiger des professeurs d'université qu'ils apprennent, afin de garder leur emploi, à jouer d'un instrument de musique (ou à faire partie d'une équipe de hockey). Cela relèverait le niveau culturel de notre pays et donnerait à notre système universitaire une personnalité internationale si originale que la chose attirerait sans doute vers nous les regards du monde entier (*branding of the faculty*). Cela serait certainement « efficace » et il ne serait pas difficile de prouver que la mesure a des « retombées » et des « impacts ». Et nous aurions en prime des chances de vivre plus longtemps et de ne pas mourir idiots.

Et l'on pourrait ainsi, tout aussi arbitrairement, multiplier les grandes idées de « mobilisation » de l'Université autour de multiples hypothèses d'enrichissement de ses fonctions : le développement régional, le paysage architectural de la ville, l'attraction touristique, la promotion des exportations, la visibilité internationale, la justice sociale, l'équité intergénérationnelle, la création d'emploi, la survie d'un quotidien local, l'aide à l'édition nationale, la sauvegarde du patrimoine historique, le développement des coopératives, la réduction de l'insécurité pathologique, l'égalité des sexes, et ainsi de suite à l'infini, toutes choses auxquelles personne n'oserait s'opposer, toutes choses qui font d'ailleurs certainement partie, on l'espère, des « effets » réguliers (mais incidents) de l'Université. Mais est-il *nécessaire*, simplement parce que cela est *possible*, de redéfinir la mission de l'Université et dire que dorénavant le rôle de l'Université est l'enseignement, la recherche **ET**... le développement des coopératives, par exemple? L'Université peut certes devenir n'importe quoi et le Petit Larousse n'est certainement pas le programme de ce qu'elle doit continuer d'être, je vous l'accorde. Mais a-t-on jamais vu quoi que soit de robuste et de grand qui ait prospéré à la faveur du « n'importe quoi » ?

Le monde moderne a fait de la recherche de la vérité (et de l'examen critique des vérités admises) une question publique et il a eu tendance à mettre cette recherche à l'abri des intérêts immédiats, dans une institution publique. Ce fut sa manière de lutter contre

les superstitions, contre les monopoles du savoir et contre les vérités révélées, réservées à l'usage exclusif des entreprises de domination. Avec des hauts et des bas au fil de l'histoire, l'Université s'est acquittée tant bien que mal de cette tâche d'encadrement institutionnel d'un savoir « critiquable » par définition (je le dis de cette manière parce que la notion de « savoir critique » est maintenant très mal comprise) et elle a donné à l'Occident ce caractère unique d'être une civilisation où les choses se discutent. Le « crois ou meurs », même efficace, n'est pas un argument durable et si jamais l'Occident, malgré tout, fut « efficace », c'est d'avoir osé laisser le savoir à la merci du « libre examen » dans une institution protégée des pressions à courte vue. Depuis qu'elle existe, ceux que cette Université dérange l'ont régulièrement accusé d'être une tour d'Ivoire coupée de la réalité immédiate; cela est de bonne guerre puisque telle est précisément sa fonction et son « utilité ». Mais ces accusations ont toujours eu la même source et toujours le même motif : c'est précisément parce que l'Université, avec ses grands airs de ne pas y toucher, exerce en fait, au bout du compte, une influence *décisive* sur la société que les puissances de l'économie n'ont eu de cesse de viser à assujettir cette institution démiurgique (*demos*, peuple et *urgon*, énergie-travail, caractère de ce qui travaille au service du peuple), une institution toujours trop indépendante à leur goût. S'avancer aujourd'hui, la bouche en cœur, pour proposer gentiment « d'ouvrir » l'Université à la société afin de la rendre utile n'abusera personne : au pire cela fera du seul vrai bien public moderne, le savoir, un bien privé, et au mieux cela permettra aux annonces de Cola-Coca de venir foutre leur nez dans les chiottes du pavillon De Koninck. (A ce sujet, il est remarquable que pas une seule des institutions qui ont gardé le moindre sens de leur propre dignité ou le respect de leurs « patrons » - au sens anglais de *clients* - n'ait eu l'audace de mettre de la pub sous le nez des utilisateurs forcés de ses urinoirs. Ni le Ritz-Carlton, ni l'Opéra de Paris, ni le Musée d'histoire naturel n'ont fait cela, ni même la bibliothèque municipale d'Arthabaska. Pour ouvrir les chiottes de la « Tour d'Ivoire » à la société, c'est-à-dire au commerce, et pour vendre la « clientèle étudiante » captive aux vendeurs d'eau sucrée, il fallait l'audacieuse Université Laval).

Résumé de ce qui précède : l'Université a *déjà* une fonction de la plus haute importance, elle l'assume *encore* d'une manière qui fait honneur à la société et ceux qui proposent de lui en ajouter de nouvelles - favoriser le développement des épiciers locaux, lécher le postérieur de la bureaucratie fédérale - font certes la preuve des nobles ambitions qui les habitent mais ils ne donnent aucun signe de comprendre de quoi l'on parle ici. Proposer à l'Université le « devoir » de contribuer directement à la prospérité économique, c'est partir en somme d'une « idée du bien » à laquelle personne n'osera s'opposer. Cependant, quand sur la base de cette idée du bien on prétend engager l'Université sur la route des transferts technologiques et sur celle de la création d'entreprises en faisant miroiter les retombées économiques (en terme « d'impact » sur l'emploi) de cette nouvelle mission, il faut commencer à être prudent. Car, dites-moi un peu, qu'est-ce que c'est, tout à coup, ce mantra de la création d'emploi?

2.

Et de quel droit sommerait-on l'Université de prendre sur elle la création d'emplois alors que tous les gouvernements ont abandonné depuis longtemps cet objectif

au profit du contrôle de l'inflation, la seule politique favorable au développement du secteur financier? Les multinationales ont détruit depuis dix ans des centaines de milliers d'emploi de la «nouvelle économie» et personne ne s'est tourné en ridicule en prétendant que le rôle de la Banque Royale était de créer de l'emploi pour prendre la relève. Et pas un seul gouvernement n'a évalué l'apport de cette entreprise à l'économie nationale sur la base des emplois qu'elle avait créés, et pas un seul n'a fait le moindre geste en direction de l'emploi, si ce n'est pour réduire les prestations de l'assurance-chômage. Dans le présent système, la création d'emplois est envisagée simplement comme un effet « incident » de l'activité économique et de la prospérité financière et personne ne se charge d'en faire directement son but, sa contrainte ou son objectif. La plupart du temps, nous louons même les innovations qui « économisent » la main d'œuvre et qui ferment des emplois, mais en ajoutant aussitôt, pour la démagogie, que le gain de productivité qui s'indique dans ces licenciements technologiques permet de garder des emplois au pays. Nous croyons, en somme, que c'est le pays le plus habile à éliminer des emplois qui en aura le plus et, armés de cette croyance paradoxale, nous citons à qui mieux mieux la réussite américaine : voici en effet « a brave new world » où 80% des emplois créés sont des emplois de service à bas salaires, un monde où les fonds de pension issus de la période triomphante de la grande industrie ne peuvent plus payer les rentes dues aux anciens travailleurs de Détroit qu'en faisant travailler des Chinois qui produisent pour presque rien les téléviseurs et le magnésium que ces rentiers achètent. Bref, toutes les arguties qui tournent autour de l'emploi sont parfaitement réversibles et le seul effet net de ces élucubrations politiciennes est de faire croire à ceux qui les débitent que les pays existent encore alors qu'en réalité le grand capital est parfaitement mobile et qu'il est en voie de devenir presque aussi liquide physiquement qu'il ne l'est financièrement. Dans ce contexte, je trouve qu'il faut être passablement audacieux pour dire aux Universités : « Allez, soyez responsables, faites des transferts à nos entreprises, cela créera des emplois chez nous ».

Dans la typologie de la foi, il y a la foi du charbonnier, il y a la foi qui déplace les montagnes, il y a la foi aveugle mais il y a aussi la mauvaise foi. Le problème avec le discours des apôtres de « l'Université de demain », c'est que l'on trouve y essentiellement le dernier type, mais savamment mélangés avec les autres types pour attirer la sympathie. La sincérité des uns, les astuces des autres et les mensonges des chefs : et voilà le travail pour ce qui est de l'avancement de la religion commune!

3.

Et puis il y a cette fameuse industrie de « l'étude d'impact », de préférence « l'étude d'impact sur l'emploi », et de préférence encore « l'étude des impacts directs et indirects sur l'emploi ». Aux dernières nouvelles, le tableau intersectoriel canadien était une matrice de 600 par 600, chacune des 360000 cases contenant plusieurs coefficients plus ou moins fantaisistes hérités des années soixante. J'ai eu, il y a quelques années, une amie qui était préposée à l'entretien du « tableau intersectoriel » du gouvernement de Québec. Quelle vie triste et morne pour la science économique! A chaque matin, il y avait de nouvelles commandes, à 42 dollars chacune. Elles venaient le plus souvent de firmes de consultants, comme Secor, ou de tout autre type de promoteur chargé de faire

valoir « l'impact » d'un investissement afin de demander des faveurs fiscales au bénéfice de l'investisseur présomptif. « Quels seraient les impacts, directs et indirects, de la création de 17 emplois, dans tel secteur et dans telle ville »; «Quels seraient les impacts sur l'emploi saisonnier d'une commandite de 300 000\$ pour la mise sur pied d'un festival du bûcheron qui se tiendrait à Roberval en même temps que le festival Western? » Et ainsi de suite. Vous mettez alors ces emplois hypothétiques tout neuf (ou ces beaux dollars, ou ces salaires, ou cette moutarde, ou ce n'importe quoi) dans le tableau et vous faites « rouler » le modèle de simulation. Les coefficients grincent un peu, l'économie se met en marche, la simulation simule, les ronds se propagent à la surface des cases de la matrice sous l'impact de l'injection, les vagues reviennent, repartent, se croisent, s'atténuent et, après un temps virtuel plus ou moins long (tout dépendant des coefficients des cases situées autour du point d'impact), vous vous retrouvez avec un nouvel équilibre économique national général virtuel. L'impact a été absorbé, diffracté, multiplié, la différence entre l'équilibre général final et l'équilibre général initial étant la somme total des effets de cet impact. La machine, fidèle reflet de vos fantasmes et de vos fantaisies, vous imprime alors un beau rapport, détaillé par secteur (en emplois, en dollars ou en moutarde), faisant le décompte de la totalité des richesses engendrées par la brave pierre que vous avez ajoutée à l'édifice. Les résultats sont toujours très émouvants.

Ils sont émouvants, d'abord parce que ces dollars ou ces emplois qui sont tombés dans le modèle sont littéralement tombés du ciel. Les 17 emplois dont vous avez simulé l'effet agrégé, ce sont 17 emplois nouveaux. Selon la logique de la simulation, les 17 personnes qui vont toucher les 17 salaires n'existent pas déjà. Dans le réel, certes, les personnes qui seront engagées sur ces nouveaux postes existent peut-être déjà, elles gagnent sans doute déjà de l'argent, elles le dépensent sans doute auprès de gens qui le dépensent à leur tour, elles paient des impôts qui eux-mêmes sont dépensés, et ainsi de suite. Mais tout cela, la simulation ne l'enlève pas. Elle se contente «d'ajouter» à la réalité les 17 emplois qu'on lui a inventés par hypothèse, point final. Et la même chose pour les dollars ou pour la moutarde. Et cet ajout tombé du ciel engendre alors des «profits collectifs» tombés du ciel. *Garbage in, garbage out.*

Ensuite, les modèles de ce genre sous-estiment toujours les fuites vers l'extérieur. Car ce sont les interconnexions de l'économie nationale qui les intéressent, et non l'interdépendance internationale. Dans le réel, si vous donnez un million à une école pour qu'elle renouvelle ses ordinateurs, il se peut très bien que le chèque parte directement vers la Corée. Mais dans le modèle! Ciel! C'est une autre affaire. Le vendeur d'ordinateur, ses employés, leur dîner, les petits pois qu'ils mangent, l'agriculteur, son chien, les semences... et quoi encore, tout ça est mis en orbite par le « tableau », les effets d'une chose tournant autour des effets de l'autre, et inversement. Sans compter, finalement, que tous les coefficients sont fantaisistes, personnes n'étant jamais allé voir sur le terrain comment un dollar dépensé par *Sainte-Marie de Beauce Crankschaft* (ou par *Taraxion Zentaris* me dites-vous?) se distribue entre les 600 secteurs du modèle. Bref, les études d'impact, du point de vue de ceux qui les font, c'est une blague, une blague d'un ennui mortel basée sur un mensonge théorique du niveau du secondaire III.

Il est donc inutile d'essayer de me faire frémir avec les milliards de dollars de retombées directes et indirectes qui vont bientôt aboutir dans nos assiettes régionales parce que l'Université Laval a engendré un *spin-off* où l'on emploie huit étudiants (que l'on paye d'ailleurs avec des bourses de doctorat qu'ils avaient de toute façon) dans des locaux que l'on a arraché à l'enseignement, le tout étant dirigé par un héros qui est subventionné d'un côté comme professeur-chercheur et de l'autre comme chef d'une entreprise émergente créatrice d'emplois. Évidemment, me direz-vous, il y a des cas de grand succès comme ce David Dolphin, inventeur (à ce que j'ai compris) d'une sorte de gouttes pour les yeux et dont le *spin-off* industriel a engendré pour son institution des retombées de 35 millions (et autant pour lui-même), ce qui lui a valu cette année la médaille de titane du meilleur «professeur» selon le CRSNG. En prenant la chose à sa *face-value*, pour être bon prince, je vous concéderai volontiers qu'il doit bien y avoir des exceptions puisque ce sont les exceptions qui expliquent que la demande pour les études d'impact ne se démente pas. Grâce à David Dolphin, on aura beau expliquer aux consultants et aux promoteurs que si l'on prenait chacune des entreprises existantes et que l'on posait, à tour de rôle, la question de leur impact sur l'économie, on arriverait, en faisant la somme des impacts, non pas à une économie nationale deux fois plus grosse que l'économie réelle (ce qui serait normal puisqu'on les aurait toutes ré-additionnées, une à une, à la totalité) mais à une économie plusieurs fois plus grande que la réalité : rien n'y fera. Les consultants qui travaillent pour les groupes de pression voudront des études d'impact puisque c'est là, semble-t-il, une des manières légitimes de mettre la fraude intellectuelle au service de l'économie du savoir. On devra donc continuer de faire semblant de croire au discours des consultants : la compagnie de gouttes pour les yeux est issue du «savoir nouveau» produit à l'Université DONC elle représente de l'activité économique nouvelle et supplémentaire issue de la recherche. Vive la logique! Grâce à elle, un évènement qui est empiriquement constaté dans certains cas est transformé en vérité de principe.

4.

Il y a eu récemment deux grands rapports gouvernementaux voués à promouvoir la cause des transferts technologiques: Le rapport Fortier du Fédéral de 1999 et, par un hasard que je ne m'explique pas, le Rapport Fortier du provincial de 2005. Dans les deux cas, la cause était entendue d'avance. Les commissions d'experts étaient menées par les *Technologies Managers* des Universités, par les représentants de firmes spécialisées dans les brevets, par les représentants d'entreprises «intéressées» à la recherche universitaire ... et par quelques ratons laveurs qui représentaient des «milieux sociaux» non moins intéressés au *Knowledge Management*. Leur mandat, clairement, était de prouver que les transferts de propriété intellectuelle sont bons pour l'économie et de trouver des arguments probants. Le rapport québécois est du type «fraude intellectuelle» pratiquement d'un bout à l'autre : les mots creux, les clichés, les poncifs, le manque de recherche, les faits imprécis, les sources louches ... et un peu beaucoup de plagiat. Tout comme le rapport fédéral, le rapport provincial s'est solidement placé sous la coupe de l'AUTM (*Association of University Technology Manager*), une association professionnelle américaine et un groupe de pression qui se targue d'être à l'origine de la loi Bayh-Dole. Fouillant, puisant et glanant à gauche et à droite dans l'abondante

documentation que l'AUTM met à la disposition de ses troupes de pression, le rapport Fortier du provincial rapporte des exemples anecdotiques, au petit bonheur la fortune, et se donne des airs savants en utilisant des documents de propagande d'origine américaine en faisant du copier/coller. Bien que le but déclaré de l'AUTM soit la préservation de la suprématie américaine dans le domaine de la science et de la technique (voir sa déclaration d'objectifs), une commission du gouvernement du Québec n'a rien trouvé de mieux à faire que de se constituer spontanément comme colonie de ce lobby et de supplier, en plus, le gouvernement d'intervenir auprès des universités afin de les obliger à s'engager plus résolument sur la voie du transfert technologique. Toujours au nom des retombées, évidemment. Et pendant que l'on patauge ainsi dans la fraude intellectuelle, les universités détournent 20% de leurs professeurs vers la « production de propriété intellectuelle transférable », comme on le dit aux USA, pour alimenter les entreprises qui achètent les brevets universitaires avec des subventions et revendent la pilule qu'elles en tirent au ministère de la santé à un prix de monopole protégé par l'État pendant vingt ans. Au lieu de réchauffer des enfantillages sur les études d'impact et me les servir pour me « boucher », j'aimerais autant que l'on me dise, mais franchement : « Ce système est parfait et nous en profitons tous puisqu'il profite à nos entreprises ». Alors nous pourrions discuter en allant voir les faits.

Collégalement,
Gilles Gagné